



PAR COURRIEL

Québec, le 15 novembre 2024

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CENTRES INTÉGRÉS ET DES CENTRES
INTÉGRÉS UNIVERSITAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

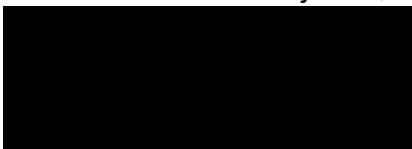
Mesdames,
Messieurs,

Veuillez trouver une directive de la Direction générale des services sociaux, pour mise en application immédiate, sur l'obligation relative au déclenchement de l'entente multisectorielle lors des situations visées par cette entente, notamment celles d'abus sexuels.

Pour plus d'information ou pour toutes questions relatives à l'application de cette directive, veuillez vous référer à la section *Coordonnées des secteurs et des personnes-ressources* de celle-ci.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice nationale de la protection de la jeunesse
et sous-ministre adjointe,



Lesley Hill

p. j.

c. c. M^{me} Geneviève Biron, Santé Québec
M. Frédéric Abergel, Santé Québec
M. Daniel Paré, MSSS
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des
centres intégrés et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
Directrices et directeurs de la protection de la jeunesse
Directrices et directeurs provinciaux

N/Réf. : 24-PJ-00102-008